

## Communiqué de presse Octobre 2023

### L'OPPBTP poursuit son déploiement en Martinique

Dans son plan stratégique quinquennal @Horizon2025, l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) prévoit de déployer auprès des entreprises du BTP des départements d'outre-mer un service équivalent à celui dont bénéficient leurs homologues de l'hexagone. Après des campagnes de prévention à Mayotte et en Guadeloupe, l'OPPBTP organise une quinzaine prévention BTP en Martinique du 13 au 24 novembre 2023.

Cette campagne comprendra plusieurs sessions pour sensibiliser, former et accompagner les entreprises du BTP en matière de prévention des risques sur les chantiers :

- des réunions d'information et d'échange sur différents sujets de prévention,
- une formation destinée à développer la capacité d'observation, d'analyse et de réaction des équipes face aux risques,
- des ateliers thématiques (DUER, PPSPS, Préparation de chantier...),
- des visites pédagogiques de chantier pour apprendre à repérer les principaux risques et trouver des solutions de prévention.

Pour consulter le planning et s'inscrire à une session, cliquer [ICI](#).

La campagne sera réalisée avec le concours des partenaires locaux :

- la Fédération française du bâtiment (FFB) de Martinique,
- la Fédération régionale du bâtiment et des travaux publics (FRBTP) de Martinique,
- la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) de Martinique,
- la Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS) de Martinique,
- la Caisse générale de sécurité sociale (CGSS) de Martinique,
- l'Association interentreprises de santé au travail de Martinique (AISTM).

L'OPPBTP est connu de nombreuses entreprises des départements d'outre-mer à travers son site Internet [PréventionBTP.fr](http://PréventionBTP.fr) sur lequel elles peuvent gratuitement :

- trouver de l'information (technique, juridique, actualités...), des solutions technique, humaines, organisationnelles, et télécharger des documents ou utiliser des outils en ligne tels que MonDocUnique qui leur permet de créer ou mettre à jour leur document unique d'évaluation des risques (DUER) ;
- interroger le service [PréventionBTP en direct](http://PréventionBTP en direct) pour obtenir rapidement une réponse à une question de prévention avec la possibilité de dialoguer avec un conseiller.

## À propos de l'OPPBTP

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantissant le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBTP est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'**expertise** pour identifier les solutions de prévention, la **promotion** en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'**accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBTP s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de 350 collaborateurs répartis dans 12 agences régionales, l'OPPBTP accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**.

Pour répondre aux besoins des entreprises et des partenaires du BTP, l'OPPBTP propose des offres en présentielle et distancielles :

**#information** pour connaître l'actualité de la prévention : l'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr).

**#assistance technique en ligne** pour des réponses immédiates et gagner en simplicité, notamment sur le site [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr) : des experts répondent aux questions en ligne. Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPSPS, Document Unique...).

**#assistance technique terrain** pour être accompagné sur les chantiers : des conseillers de l'OPPBTP assistent les entreprises pour conduire des diagnostics et proposer des solutions pour améliorer les performances en prévention des entreprises. Afin de diffuser l'information, ils organisent des réunions de sensibilisation sur les sujets d'actualité tels que les travaux en hauteur, le risque routier....

**#conseil** afin de répondre aux interrogations les plus pointues : les experts de l'OPPBTP accompagnent les entreprises dans leurs démarches de management de la prévention et de conduite du changement.

**#formation** 100% BTP destinée aux professionnels avec des modules spécialisés en présentielle et distancielles.

**#formation initiale** pour former les futurs professionnels du BTP à la prévention : les enseignants et les étudiants bénéficient de formations élaborées par l'OPPBTP et ses partenaires.

**Retrouvez l'OPPBTP sur [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr) et [oppbtp.com](http://oppbtp.com).**

